

Le monde syntagmatique : une scientificité trop étriquée

Dr K. Magloire KOUASSI
 Université Bouaké
 Bouaké – Côte d'Ivoire

Résumé

S'il est une grammaire dont la démarche se montre très scientifique, c'est bien la grammaire générative. Par ses méthodes structurale, distributionnelle et transformationnelle, elle a réussi à conquérir la sphère de la scientificité en se fondant essentiellement sur la description.

Mais cette scientificité, par bien des points, se trouve contrariée et ce travail s'efforce de le démontrer à partir des limites constatées çà et là dans l'analyse syntagmatique. De fait, si le modèle syntagmatique favorise l'examen syntaxique de la phrase avec des données «scientifiques», il s'ouvre, néanmoins, et sur bien des points, à des hypothèses au point de ne guère régler de manière tranchée l'épineux problème de la polysémie. Au bout du compte, le modèle syntagmatique a tendance à recourir au contexte, lui-même, sujet à l'arbitraire.

INTRODUCTION

Dès qu'on se propose d'étudier la langue sur la base de la méthode et / ou des théories génératives, on s'initie aux notions comme l'analyse structurale, la grammaire distributionnelle ou autres opérations transformationnelles et que sait-on du gouvernement et le liage. De fait, la tendance des linguistes, aujourd'hui, se veut si descriptive et donc scientifique que ne pas réduire l'acte de la communication à un système, serait se mettre en marge des disciples de Noam Chomsky qui, à l'image de Maurice GROSS, affirment que « l'absence d'une forme dans un corpus ne prouve nullement qu'elle n'existe pas et qu'elle n'est pas acceptable. Inversement, l'observation et l'analyse des formes qui ne sont pas acceptables peuvent ne pas être très fécondes pour rendre compte avec précision d'un fait de syntaxe. »⁽¹⁾. En refusant alors le corpus, on rencontre ici l'adhésion de Chomsky lui-même qui estime que « l'objet premier de la théorie linguistique est un locuteur-auditeur idéal »⁽²⁾. Finalement, la langue, du moins aux dires des générativistes, est d'abord et avant tout un fait de syntaxe et une syntaxe qui s'analyse "mathématiquement". La sémantique,

tout naturellement, n'est que la conséquence logique de ce fait syntaxique et donc de l'analyse syntagmatique. Nous comprenons dès lors le projet de BENVENISTE qui considère que la linguistique « est science du langage et science de la langue »⁽³⁾. En d'autres propos, la linguistique, comme les mathématiques ou la physique, opère sur des données exactes.

Pourtant, si une séquence phrastique comme :

(1) : *L'imbécile de Pierre est arrivé.*

est, d'un point de vue syntagmatique, uniforme comme en témoigne son analyse structurale ci-dessous :

$$P_1 \quad \text{———} \quad SN + SV$$

¹ Cité par DELABRE (Michel) dans Etude syntaxique des systèmes de comparaison avec comme, ainsi que, de même que en français contemporain, thèse de Doctorat 3 vol, P3.

² CHOMSKY (Noam), Aspect de la théorie syntaxique, traduction de Jean Claude Milner, Paris, Ed seuil, 1965, PP 1-130.

³ BENVENISTE (Emile), in introduction à la linguistique française, Tome II syntaxe, communication poétique, Paris 2001, Pp 79-83.

elle est trop ambiguë en ce qu'elle reste et demeure polysémique. En effet, P_1 peut aussi bien signifier : « Pierre est un imbécile qui est arrivé » que « Pierre a un imbécile qui est arrivé ». Si donc le modèle syntagmatique se réclame tant de la scientificité, pourquoi, pour une même et unique structure phrastique, peut-on obtenir diverses interprétations sémantiques ? La méthode syntagmatique ne prête-t-elle pas le flanc à l'approximation ?

C'est à ce sujet que j'entends réfléchir et mon article se veut ici systématique pour autant qu'il se propose de mettre en relief les contradictions souvent péremptoires entre la syntaxe et la sémantique à partir de l'analyse syntagmatique. En conséquence, j'organiserai mon investigation autour de trois axes :

1°) - J'analyserai d'abord quelques règles de la méthode structurale en insistant sur la syntaxe de la phrase en tant qu'artefact syntagmatique ;

2°) - Ensuite, j'examinerai, sur la base des faits syntagmatiques, des séquences de phrases dont la structure contraste avec la sémantique ;

3°) - Enfin, je jaugerais le degré de scientificité de cette méthode générative au regard des faits observés concrètement dans la langue française.

I. LE FONCTIONNEMENT SYNTAGMATIQUE DANS LA LANGUE FRANÇAISE

L'expression de la phrase en unité syntagmatique fait dorénavant l'unanimité chez les linguistes. De Nicolas Ruwet à Françoise Dubois Charlier, le principe demeure le même : une unité phrastique de quelle que nature qu'elle soit ne peut présenter que l'une ou l'autre des structures ci-dessous :

$$\begin{array}{l} P_a \text{ ————— } SN + SV \\ \text{ou } P_b \text{ ————— } SN + SV + SP \end{array}$$

De P_a à P_b , on retiendra une constance : « SN » et « SV » sont toujours présents dans la réécriture de la phrase et les séquences (2) et (3) le démontrent éloquentement :

- (2) *Le monde tourne.*
- (3) *La terre tourne autour du soleil.*

L'élément inconstant et donc facultatif étant le « SP », linguistes et grammairiens se sont accordés pour réécrire la phrase – en y intégrant les types –

sous le symbole que voici :

$$O \quad T + P$$

Occultant les types, « P » présente l'architecture suivante :

$$P \quad SN + SV + (SP)^*$$

Cette réécriture, relevant du reste de la tradition linguistique, est confirmée par les séquences de phrases ci-dessous :

- (4) *Les ivoiriens gagneront le pari.*
- (5) *La sagesse aurait triomphé.*
- (6) *L'enfant appelle sa mère du balcon.*
- (7) *Les rossignols ont chanté.*
- (8) *Le matelot travaille sur le paquebot.*

Ces séquences phrastiques obéissent toutes à une homogénéité structurale qui pourrait être classée en deux grandes catégories selon que la phrase admet un « SN_2 » ou non.

1.1 Les séquences de phrases sans SN_2

Elles ont une structure contrainte et sont généralement considérées comme des phrases minimales absolues. Absolument minimales, elles n'admettent jamais la suppression d'un ou de l'autre de leurs constituants. Le faisant, c'est qu'on rendrait la phrase concernée non acceptable. Ainsi seront-elles considérées agrammaticales, si le « SN » ou le « SV » était tronqué, les séquences (5) et (7). En conséquence, (5) et (7) s'opposent à (4), (6) et (8) qui, elles, admettent un SN_2 plus ou moins autonome.

1.2 Les séquences phrastiques avec un SN_2

Si l'opposition entre les séquences de phrase « 5 », « 7 » et « 4 », « 6 », « 8 » est prouvée par le seul fait de la présence ou de la non présence d'un SN_2 plus ou moins autonome vis-à-vis du constituant SV de la phrase qui l'intègre, il faut aussi reconnaître que celles-ci, les séquences dotées d'un SN_2 , divergent d'une phrase à une autre. Cette diversité peut s'observer suivant deux grandes catégories selon que le

SN₂ assure une propriété syntaxique contrainte ou non avec le SV le plus rapproché.

1.2.1 Les séquences phrastiques avec un SN₂ contraint

Elles obéissent au principe de la phrase minimale relative et sont considérées comme telles pour autant qu'elles présentent toujours la structure de type P SN + SV avec un SV composé d'un Aux + GV, au sein duquel GV on réalise la conjugaison d'un verbe et d'un SN₂. C'est donc dire que le SN₂, dans ce cas n'est pas autonome vis-à-vis du verbe et pour se faire ne peut être déplacé. En conséquence, il est tout à fait non acceptable d'obtenir de (4) et de (6), des paraphrases comme (4a) et (6a) en :

- *(4a) Le pari, les ivoiriens gagneront.*
- *(6a) Sa mère du balcon, l'enfant appelle.*

En revanche (4b) et (6b), à partir de (4) et de (6), sont tout à fait acceptables et donc réalisables en :

- (4b) Le pari, les ivoiriens le gagneront.*
- (6b) Sa mère du balcon, l'enfant l'appelle.*

En définitive, (4) ou (6) se réécrira par :

$$\begin{array}{l}
 P \text{ — } SN + SV \text{ avec } SV \\
 \qquad \qquad \qquad Aux + GV \\
 \text{et } GV \qquad \qquad V + SN_2
 \end{array}$$

Cette contiguïté du SN₂ au verbe n'est pas, à tous égards, observable avec la séquence (8).

1.2.2 Les séquences de phrases avec un SN₂ non contraint

Dans ces types de phrase, le SN₂ est généralement rattaché au verbe (V) par une préposition. Cette préposition peut être :

- Tantôt exprimée, ainsi qu'il est prouvé en (9) :

- (9) Le roi menace dans le palais.*

- Tantôt non exprimée :

(10) Il a pleuré toute la nuit.

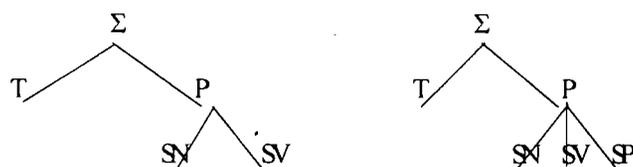
Dans un cas comme dans l'autre, le SN₂, dans ce cas, exprime une certaine autonomie vis-à-vis du verbe et est par conséquent déplaçable. Les paraphrases (8a), (9a) et (10a) des séquences (8), (9) et (10) obéissent à la norme grammaticale.

- (8a) Sur le paquebot, le matelot travaille.*
- (9a) Dans le palais, le roi menace.*
- (10a) Toute la nuit, il a pleuré.*

Les syntagmes ainsi déplacés sont dits facultatifs et leur suppression n'entraîne aucun effet d'agrammaticalité ou de non acceptabilité sur les phrases concernées, bien au contraire. Par l'opération de la troncation des SP, on obtient là des unités phrastiques plus concises à l'effet que les éléments de circonstance ont été émondés. Ainsi de (8), de (9) et de (10), on obtiendra (8b), (9b) et (10b) en :

- (8b) Le matelot travaille.*
- (9b) Le roi menace.*
- (10b) Il a pleuré.*

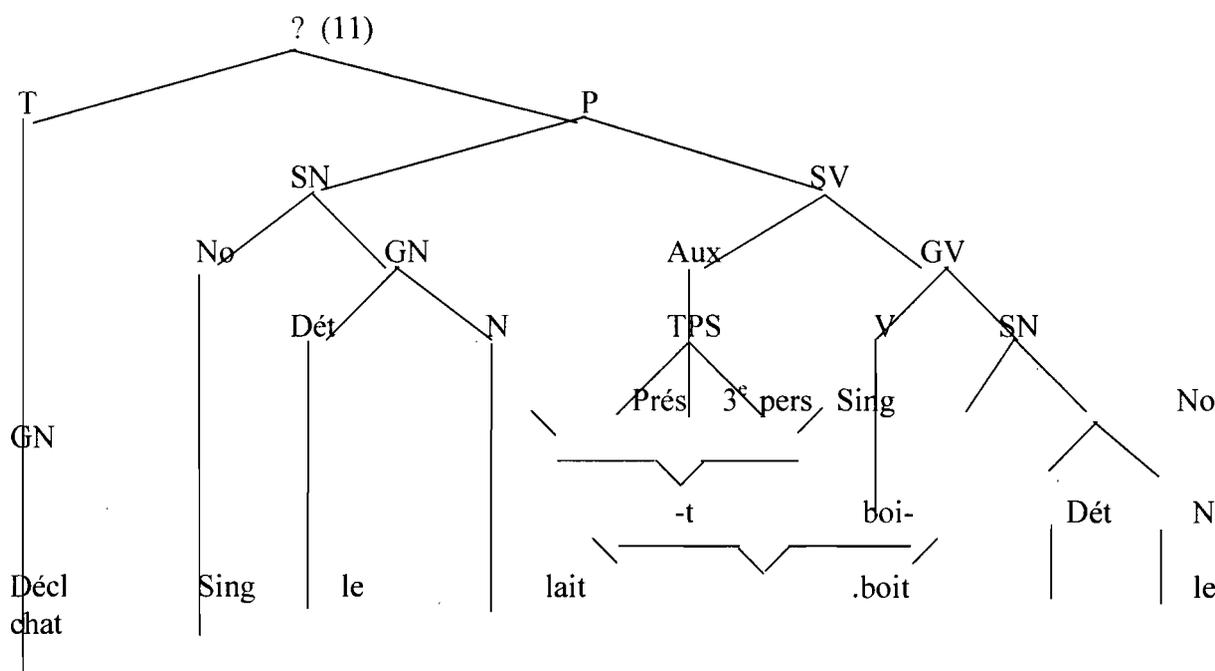
Cette opération de troncation des constituants dits facultatifs vient confirmer la justesse de l'analyse syntagmatique, du moins à un certain niveau, qui réduit la phrase essentiellement aux trois constituants qui sont : « SN », « SV » et « SP ». En tout état de cause, pour les tenants du modèle syntagmatique, il n'y a de phrase grammaticale ou acceptable que si l'acte de mise en sens présente l'une ou l'autre des représentations arborescentes ci-dessous :



Toutefois, il convient de se demander si l'acceptabilité dont ils parlent prend en compte la dimension sémantique. N'y a-t-il pas de phrase, à l'image de (11), qui, tout en respectant les contraintes arborescentes ci-dessus représentées, ne soit pas sémantiquement acceptable ?

**(11) Le lait boit le chat.*

Jean Dubois et René LAGANE, dans **la nouvelle grammaire du français** définissaient déjà la phrase comme étant : « un ensemble de mots organisés d'une certaine manière pour produire un certain sens »⁽⁴⁾. De fait, la phrase répond à au moins deux critères que sont la syntaxe et la sémantique. Si en l'espèce (11) agréée à la représentation arborescente telle qu'elle se présente ici, peut-on affirmer que les conditions sémantiques sont à tous égards remplies ?



Mieux, comment la règle syntagmatique justifie-t-elle les diverses variations qui redynamisent chaque constituant de la phrase ?

II. JUSQU'OUÙ LE MODÈLE SYNTAGMATIQUE RÈGLE LA QUESTION DE L'ACCEPTABILITÉ PHRASTIQUE ?

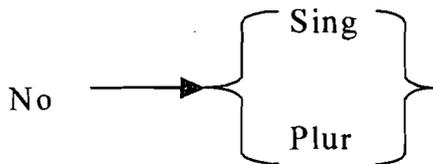
L'analyse syntagmatique ne saurait limiter son champ de réflexion au strict minimum de réécriture de la phrase en constituants immédiats. Elle ne saurait non plus limiter le comportement phrastique au seul fait des affixes ou de la segmentation des éléments qui composent la phrase même si Françoise Dubois Charlier, par souci de privilégier la syntaxe, affirme que « le syntagme n'est qu'une suite de mots constituant une unité »⁽⁵⁾. Mieux, elle transcende le cadre formel des accords pour restituer toute la dynamique des traits pertinents des constituants qui atomisent le sens.

2.1 L'analyse syntagmatique rend compte des accords grammaticaux

A ce niveau, la grammaire générative tient toutes les promesses. Au travers des analyses syntagmatiques, elle prévient toutes les variations aussi bien nominales que verbales en statuant sur toutes les suites terminales et cela va de soi. On sait dorénavant, et par le biais de la réécriture des syntagmes, qu'un SN No +

⁴ DUBOIS (Jean), LAGANE (René), *La nouvelle grammaire du français*, France, 1973.

GN ; qu'un GN Dét + N + (Modif)*. Evidemment la variation du « N » est non seulement fonction de sa nature grammaticale, pronom ou nom, mais aussi et surtout des impératifs qu'impose le No qui est soit singulier, soit pluriel.



A partir de cette même méthode de réécriture syntagmatique des constituants immédiats en suite terminale, on peut observer et comprendre pourquoi telle ou telle variation du SV. En effet, selon cette règle SV — Aux + GV. Et Aux — Tps+ (Parf) + (mod) + (Parf). Finalement, rien n'est hasardeux dans l'ordonnancement des constituants. Par exemple le temps (Tps), en tant que sous-catégorie syntagmatique peut être constitué en : Tps (fut + Pass + Prés) + Pe + No. Les deux éléments obligatoires : personne (Pe) et nombre (No) participent de la morphologie du GV et singulièrement du verbe (V) et ce, en fonction des éléments dits facultatifs (future, passé, présent).

On pourrait, à cet effet, retenir que la grammaire syntagmatique justifie scientifiquement la question d'accord dans la phrase et pour cela favorise la lisibilité de la phrase.

2.2 La grammaire syntagmatique rend compte de certaines logiques sémantiques

Une grammaire, de phrase ou de texte, ne peut être crédible et représentative que si elle consacre la syntaxe pour réactiver le sens. Cet idéal est celui du modèle syntagmatique. Lorsque Nicola Ruwet fait remarquer que la grammaire, dans son objet, doit pouvoir rendre compte « des relations de sélection entre éléments »⁽⁶⁾, rien de plus n'est recherché que la sémantique qui signe l'aboutissement de toutes règles de grammaire. Pour lui, la règle syntagmatique doit pouvoir permettre d'éviter les phrases du genre :

**(11) Le lait boit le chat.*

**(12) La jeune dame effraie l'ananas.*

On le sait dorénavant, les phrases (11) et (12) présentent chacune la structure P SN + SV et obéissent, par voie de conséquence, aux exigences syntagmatiques. Mais alors d'où vient la raison de leur agrammaticalité ?

Pour les générativistes, à l'image de Nicola Ruwet, l'analyse syntagmatique doit être complétée par d'autres opérations structurales telles que la R14⁽⁷⁾ qui statue sur les traits pertinents du constituant. A partir de R14, la phrase passera au crible des examens pour reconnaître par exemple qu'en (11), le SN « le lait » est concret, non humain, non animé, et que le SV « boit » est transitif, actif, verbe d'action.

Or, un verbe d'action ne peut être engendré que par un sujet actif, donc animé. En l'espèce, « le lait » sujet et non animé contraste fort bien avec le verbe « boire » qui dans la logique de la mise en sens est un verbe d'action. A partir de la Règle R14, la question de l'incongruité est levée et donne à croire en la scientificité du modèle syntagmatique. Mais cette scientificité est bien limitative dans la mesure où il est des phrases, dans la langue française, dont l'analyse syntaxique et / ou sémantique par le modèle syntagmatique, ne peut se réaliser que sur la base et la seule base de l'hypothèse.

III. LA GRAMMAIRE SYNTAGMATIQUE N'ÉCHAPPE GUÈRE AUX ÉTREINTES HYPOTHÉTIQUES

Bien des fois, la scientificité des règles syntagmatiques se trouve estompée et ce, à partir de deux faits concrètement observables dans l'acte de mise en sens :

- 1°) L'ambiguïté de la structure des phrases ;
- 2°) L'ambiguïté de sens.

3.1 L'analyse syntagmatique ne propose pas de

⁵ Françoise Dubois-Charlier, comment s'initier à la linguistique ? Paris, 1974, 2^e Vol, P 10.

⁶ RUWET (Nicolas), introduction à la grammaire générative, Paris, Plon, 1970, 2^e Ed, PP 105-130.

⁷ RUWET (Nicolas), Op-cit, P 116.

matériau tranché devant certaines séquences phrastiques

On a jusque-là prouvé que l'objet du modèle syntagmatique était « de construire des procédures uniformes et purement formelles qui permettent, pour chaque langue prise en particulier, de décomposer chaque phrase dans les éléments qui la constituent immédiatement, de décomposer ensuite ceux-ci en leurs propres constituants et ainsi de suite ». Un tel objet suggère que l'analyse syntagmatique doit, devant n'importe quelle phrase, être capable de présenter une réécriture à la mesure des mathématiques parce que fiable. Malheureusement, l'expérience débout bien un tel vœux et les séquences de phrases ci-dessous en constituent un témoignage péremptoire :

(13) *la petite ferme la voile.*

(14) *Je suis l'homme du balcon.*

D'un point de vue syntagmatique, chaque phrase ici s'enferme dans diverses structures. La seule alternative pour combler la limite est de procéder par hypothèse. J'appellerai (13a) et (13b) les hypothèses relatives à (13) et (14a) et (14b) les hypothèses énoncées à partir de (14). Ainsi aura-t-on :

(13a) SN+SV avec
« la petite » comme SN et
« ferme la voile » comme SV.
En revanche,

(13b) SN+SV avec
« la petite ferme » comme SN et « la
voile » comme SV. Cette limite n'est
pas seulement superficielle.

Elle touche triplement la structure de la phrase, la nature des mots et le sens.

En 13a, « petite » devient un nom, « ferme » le verbe et « la » de « la voile », un déterminant. En revanche en (13b), « petite » devient un adjectif, « ferme », un nom, « la » un pronom et « voile » toute à l'heure nom, devient un verbe. Il en est de même de la séquence (14). Au-delà du problème que pose le SP « du balcon » qui, pour des raisons diverses, peut être tantôt autonome vis-à-vis du SN « l'homme », tantôt rattaché à ce SN, le SV « suis » peut provenir aussi bien du verbe « suivre » que de la copule « être ». c'est dire que l'analyse syntagmatique ne règle pas de manière tranchée la ques-

tion de la structure phrastique. On pourrait parler de la limite dans la scientificité de ce modèle surtout que cette limite influe aussi sur le rendement au niveau sémantique.

3.2 Le modèle syntagmatique ne règle pas de manière tranchée la question de sens

En évoquant la difficulté qu'éprouvait le grammairien, adepte du modèle syntagmatique, à trouver une structure tranchée de certaines phrases, il est apparu le problème du sens du verbe et d'autres morphèmes comme la préposition « de ». Les séquences (13) et (14) en sont la preuve. Pendant qu'en (13), « suis » peut autant signifier « être » que « suivre », la préposition « du » désigne tantôt l'origine tantôt l'appartenance. Si dans bien des cas, l'ambiguïté sémantique peut être levée au prorata du contexte, il n'est pas toujours possible avec des phrases du genre :

(8) *Le matelot travaille sur le paquebot.*

Le SV « travaille », en l'espèce, peut aussi bien signifier « réparer » qu'« exercer ». Et d'un sens à un autre, la structure syntagmatique varie au point qu'il n'est pas maladroit de dire que le modèle syntagmatique ne constitue pas un gage à la scientificité de la langue.

CONCLUSION

La scientificité de la linguistique, à l'image de son modèle syntagmatique, souffre de quelques imperfections. Tout en se distinguant de la grammaire traditionnelle source des opérations purement taxonomiques, le modèle syntagmatique n'a pu se défaire du fardeau que lui impose la fonction métalinguistique. Or, tout modèle, aussi scientifique qu'il serait apparu, tombe dans les contraintes de l'approximation dès l'instant où ses moyens d'investigation ne se distinguent pas de sa nature. Le modèle syntagmatique en est victime parce qu'il utilise la langue pour démontrer l'essence et l'existence de cette même langue. Du coup, le modèle syntagmatique a fini par lâcher la scientificité absolue pour l'interprétation hypothétique. C'est en cela que nous devons reconnaître les limites de la grammaire dite syntagmatique.

BIBLIOGRAPHIE

1. Françoise Dubois, CHARLIER. *Comment s'initier à la linguistique ? Paris, 1974, 2^e vol.*
 2. Jean Louis, CHISS. & allili, *introduction à la linguistique française Tome II : syntaxe, communication, poétique, Paris, 2001.*
 3. Noam, CHOMSKY. *Aspect de la théorie syntaxique, traduction de Jean Claude Milner, Paris, Ed seuil, 1965.*
 4. Michel, DELABRE in *Etude syntaxique des systèmes de comparaison avec comme, ainsi que, de même que en français contemporain, thèse de Doctorat, 3 vols.*
 5. Jean) DUBOIS et (René), LAGANE *La nouvelle grammaire du français, France, 1973.*
-